Compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 15 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 15 juin à 14 h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 8 membres

Absents : Thierry ROLLAND, Marie José BERTHELE, Lydia ROLLAND, Eliane SEGALEN
Ont donné procuration : Marie José BERTHELE à Alexandre BARS, Lydia ROLLAND à Marie Noëlle MINIOU, Eliane SEGALEN à Fabienne TOULAN
Secrétaire de séance : Joël RICHARD
Après la lecture du compte rendu précédent, Joël RICHARD demande à ce que la pose des dalles de protection et leur ramassage puisse être contrôlée par la Commune. Le Maire répond qu'il peut être compliqué de mobiliser quelqu'un de la Commune un week-end. Il précise que sauf cette année en raison de la non disponibilité de la salle omnisport, ces dalles ne serviront que deux ou trois fois dans l'année : pour les fanfares et au mois d'août (kermesse, salon du livre) jusqu'à septembre pour l'Ilophone.

Salle polyvalente : travaux modificatifs, sonorisation

- Défaillance de l'entreprise sur le lot 7

Au préalable, le Maire informe le Conseil de la mise en liquidation judiciaire de la société Métabois titulaire du lot « menuiseries intérieures » (lot n° 7) qui ne pourra donc pas réaliser ce chantier qui devait démarrer début juillet. Un nouvel appel à candidature a été lancé. Il a été publié le 23 mai 2018 et la date limite de remise des offres est le 15 juin 2018. Une seule offre a été reçue, de l'entreprise TRUPPEL. Le prix reste conforme au montant attribué à l'entreprise Métabois. Le Maire propose au conseil de l'autoriser à retenir cette offre sous réserve du résultat de l'analyse qui va être effectuée par le maître d'œuvre.
Accord du Conseil à l'unanimité.

Joël RICHARD demande quand l'entreprise Trupel peut intervenir. Le Maire répond que la réalisation des menuiseries intérieures devait être réalisée début juillet. Mais en raison du délai d'approvisionnement du chantier et des vacances du mois d'août, l'entreprise Trupel ne pourra vraisemblablement intervenir qu'en septembre. Mais cela ne bloque pas le chantier pour autant.
Nicolas BON demande quand le pignon ouest sera remonté.
Le Maire n'a pas en tête l'information précise sur le calendrier
Dominique MOIGNE fait remarquer qu'en définitive : il n'est pas resté grand-chose de l'ancienne salle au final, juste 3 murs
Nicolas BON se dit agréablement surpris de la vitesse à laquelle la toiture a été faite.

- Avenant n° 2 sur le lot 10

I - OBJET : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre des marchés de travaux notifiés aux entreprises attributaires le 12 octobre 2017, il est nécessaire de se positionner sur les modifications de prestations suivantes :

CONTENU DES TRAVAUX MODIFICATIFS

Lot 10 - Revêtements de sols - Faïence : Entreprise SALAUN - AVENANT N° 2

- Chappe à réaliser sur plancher béton de la partie existante du fait de la réfection de la dalle (zone de dallage qui ne devait pas être refaite initialement), soit une **plus-value de 2 135,95 € HT**.

Montant initial du marché	58 091,69 € HT
Avenant n° 1	+ 4 315,52 € HT
Avenant n° 2 - objet du présent rapport	**+ 2 135,95 € HT**
Nouveau montant du marché	64 543,16 € HT

Les deux avenants entraînent aujourd'hui **une augmentation** du marché de **11,11 %. (lot 10)**

ECONOMIE GENERALE

L'ensemble des avenants de travaux modificatifs sur cette opération s'élève à **+ 4 201,27 € HT** et représente une augmentation de 0,34 **%** du montant global des marchés de travaux de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cet avenant n° 2 au lot 10 pour un montant de 2 135,95 € HT.

– SONORISATION

Joël RICHARD a transmis un dossier technique sur un mode de sonorisation intégré dans les parois de la salle polyvalente.

Le son étant diffusé par l'intermédiaire des dalles de plafonds, les enceintes sont positionnées en arrière, rendant invisibles ces dernières, ainsi que toute la partie câblage.

L'équipement de la salle polyvalente 200m² et la nouvelle salle de 60m², serait un plus pour une utilisation des équipements pour des séminaires ou réunions, notamment de groupes ou sociétés extérieures à l'ile.

Cet équipement permettrait aussi de relancer les soirées cinéma, ou reportages divers...

Ce type de matériel pourrait aussi être installé dans les salles communes de la MAPA.

Le matériel proposé ne permet pas de sonoriser un groupe de musique, mais l'éventail est déjà intéressant.

Descriptif :

>1) Ampli de salle polyvalente 200m² (combo240 avec MOD1)
En façade sur Mod 1 : possibilité USB ou car SD
Arrière : 4 entrées micro en XLR pour micro HF ou fil
Arrière : une entrée RCA pour rétroprojecteur ou lecteur CD/DVD
Arrière : entrée MIC : entrée en jack 6.35 et à l'autre bout selon la source on peut avoir du jack3.5 ou du RCA
Arrière : entrée AMP IN : comme entrée MIC
Arrière : entrée LINK IN : comme entrée MIC
Montant HT pour la salle polyvalente : 5 000,00 €

+> 2) Ampli salle de réunion 60 m²(combo 60)
En façade : entrée en USB
Arrière : entrée AUX en RCA, et à l'autre bout selon source on peut avoir du RCA ou du jack 3.5
Arrière : entrée CD : comme entrée AUX
Arrière : 1 entrée micro en XLR pour micro HF ou fil
Montant HT pour la salle de réunion : 1 810,00 €

Un avis a été sollicité auprès de la société Audiolite, entreprise spécialisée dans la sonorisation.
D'après eux il s'agit de matériel bas de gamme, avec une bande passante de mauvaise qualité…

- Tarifs cimetière

L'achat d'un nouveau colombarium a été programmé. Le montant est de 3 025,00 € TTC (le granit d'Huelgoat ayant fortement augmenté).
Au vu de cette somme, il apparaît que le coût pratiqué par la commune pour placer une urne au colombarium est trop bas eut égard également à ce qui est pratiqué ailleurs.

Un comparatif des tarifs appliqués ailleurs est présenté ci-dessous et montre que les tarifs appliqués à Ouessant, pour les tombes et le colombarium sont bien inférieurs à ce qui est pratiqué ailleurs. Le Maire propose une augmentation des tarifs qui paraît nécessaire au vu du coût de l'achat du nouveau columbarium et des opérations de vidage et démontage de monuments des concessions reprises.

	Concessions	
	15ans	30 ans
Ploumoguer	88,00 €	175,00 €
Ouessant	125,00 €	250,00 €
Le Conquet	170,00 €	320,00 €
Brest	249,00 €	498,00 €
Saint Renan	252,00 €	504,00 €

	Columbarium	
	15ans	30 ans
Ouessant	125,00 €	250,00 €
Saint Renan	263,00 €	525,00 €
Ploumoguer	270,00 €	540,00 €
Le Conquet	320,00 €	620,00 €
Brest	475,00 €	

Proposition d'évolution des tarifs

	Concessions		Columbarium	
	15ans	30 ans	15ans	30 ans
Actuellement	125,00 €	250,00 €	125,00 €	250,00 €
Nouveaux tarifs	**150,00 €**	**300,00 €**	**200,00 €**	**400,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité adopte les nouveaux tarifs de concession pour le cimetière, présentés dans le tableau ci-dessus.

- Location meubles logement du médecin

Le logement attribué au médecin est loué meublé à sa demande. Du mobilier a été acheté pour un montant total de 3056.68 Euros TTC.
Il convient de fixer un montant tenant compte de la location en meublé.
Le loyer en non meublé est de 368,50 €. Avec les meubles la proposition est de le monter à 400 €.
Accord du Conseil à l'unanimité.

- Gratification de stage

Marion Malgorn, étudiante en BTS tourisme est en stage au phare du Stiff depuis mi- mai et jusqu'à fin juin. Elle effectue 35h/semaine. Il s'agit normalement d'un stage non rémunéré. Mais compte tenu qu'elle participe activement à l'accueil des visiteurs, le Maire propose de lui attribuer une gratification de 400 € / mois. Compte tenu qu'elle a effectué un stage d'une durée d'un mois et demi elle recevra une gratification de 600 €.
Accord du Conseil à l'unanimité

- Eco-Mobilier

Le Conseil Municipal du 22 septembre 2017 a autorisé le Maire à signer le contrat territorial de collecte du mobilier avec l'Eco-Organisme Eco-Mobilier. Le contrat n'a jamais pu être signé, cet

Eco-Organisme ayant passé plusieurs mois à renégocier son agrément et, ceci fait, à établir un nouveau contrat valable un an.
Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce point.
« Eco-Mobilier, Eco-Organisme créé à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs en décembre 2011, a été réagréé par l'Etat le 26 décembre 2017 pour une prise d'effet au 1er janvier 2018. A ce titre, Eco-Mobilier prend en charge la gestion des DEA (déchets d'éléments d'ameublement) ménagers comme professionnels sur le périmètre du mobilier, de la literie et des produits rembourrés d'assise et de couchage conformément au décret du 27 novembre 2017.
Il est l'unique Eco-Organisme agréé pour mettre en place un dispositif de collecte avec les collectivités territoriales et leurs groupements, compétents en matière de gestion des déchets.
C'est pourquoi il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le contrat territorial pour le mobilier usage (CTMU) pour l'année 2018, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales.
Le CTMU a pour objet la prise en charge opérationnelle des DEA par Eco-mobilier sur le territoire de la collectivité ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées et de soutiens aux actions de communication.
Accord du Conseil à l'unanimité

- Missions CDG (médiation obligatoire, protection des données individuelles)

- Missions CDG médiation obligatoire

- Participation à l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère

Monsieur le maire expose ce qui suit :

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, prévoit dans son article 5 l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale, et ce jusqu'au 18 novembre 2020 (à ce jour)
La médiation est un dispositif par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable de leurs différends. Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative.
Substitut au Tribunal Administratif, elle n'intervient qu'à l'issue de discussions infructueuses entre l'agent éventuellement assisté d'une organisation syndicale et l'employeur, suite à une décision qui lui est défavorable.
Le Centre de Gestion du Finistère s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été reconnu comme tiers de confiance par la juridiction administrative auprès des élus employeurs et leurs agents.
Il propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à cette expérimentation de médiation préalable obligatoire dans le cadre de sa cotisation additionnelle (collectivités affiliées) ou au socle commun (collectivités adhérentes au socle commun). La médiation ne donnera donc pas lieu, en cas de mise en œuvre, à une facturation spécifique
Chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette prestation mais uniquement si elle y adhère avant le 31 août 2018, suite à délibération.

Le Maire –

Invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation.

La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Vu le code de Justice administrative,
Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,
Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,
Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, listant les centres de gestion concernés dont le Finistère,
Vu les délibérations du 24 novembre 2017 du Centre de gestion du Finistère relatives à sa participation à l'expérimentation nationale de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux, et aux modalités de conventionnement.
Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au dispositif au regard de l'objet et des modalités proposées,
DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.
APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter *du 1er avril 2018* sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.
AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention à transmettre au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

- Missions CDG protection des données individuelles

Objet : adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.
La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.
Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.
Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).
Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.
La convention est signée pour trois ans. Le coût facturé à la collectivité (en fonction de la strate démographique) sera de 1 100,00 €/an.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).**

- **APPROUVE la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,**
- **APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,**
- **AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.**

- Cours de breton école publique

Depuis plusieurs années, les élèves des écoles primaires publiques du Finistère peuvent bénéficier de séances d'initiation à la langue bretonne, à raison d'une heure/semaine par classe. Ce dispositif est piloté par l'Inspection académique du Finistère et co-financé par le Conseil départemental, la commune concernée et la Région Bretagne.

Pour l'année scolaire 2018-2019, une demande d'intervention a été formulée pour l'école Jacques Burel. Cette demande a été validée pédagogiquement par l'Inspection académique. La demande porte sur une intervention d'1h/semaine auprès des élèves du CP au Cm2. Cette intervention serait réalisée par l'association Sked, basée à Brest, qui mettrait à disposition une intervenante habilitée par les services de l'Inspection académique.

Le coût pour la commune serait de 599.70 € *(répartis en deux paiements, l'un de 199.90 € en octobre 2018, l'autre de 399.80 € en février 2019)*. Le Département participerait à hauteur de 900 € et la Région Bretagne à hauteur de 300.30 €.

Une convention est à signer le département et la collectivité pour encadrer le dispositif durant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité se dit favorable à cette initiative et autorise le Maire à signer la convention avec le département du Finistère.

- Aménagement port du Stiff

Suite à la demande formulée par la Commune, une réunion s'est tenue le 2 mai 2018.
Participaient à cette réunion :

- Pour la Région : M. MARSILLE Responsable dessertes maritimes – Mme RIOUALON - Pascal LE BERRE (Aménagements portuaires)

- Pour la Cie. Penn Ar bed : le directeur Philippe GRALL ; le responsable de la gare maritime d'Ouessant, Jean Yves TUAL

- le Maire de Molène

- le Maire, les adjoints Alex BARS et Dominique MOIGNE, les membres de la Commission des transports, Jean GOUZIEN, Nicolas BON, Thierry ROLLAND -

Le Maire en donne un compte-rendu succinct.

- Question des horaires

Le Maire a réitéré sa demande d'avoir un bateau au départ d'Ouessant le matin avec retour le soir, toute l'année.

M. MARSILLE, répond que cette demande a été intégrée, mais génère des coûts. Une petite avancée a été faite en prolongeant le bateau du mercredi jusqu'à fin septembre et en démarrant début avril. Les élus municipaux pensent que c'est insuffisant et ne correspond pas à leur demande qui porte sur l'année entière.

*- **Question de la flotte***

De l'avis général le Pétrel n'est pas adapté à la ligne. Son remplacement par un bateau plus marin est demandé.

Stéphane MARSILLE explique qu'un plan pluriannuel d'investissement est en préparation (Ludovic MAGNIER de la Région a demandé une étude). Le premier bateau qui devrait être renouvelé serait l'Enez SUN. M. MARSILLE a demandé un sistership pour la ligne nord. 35 m de long, 250 pax.

- Parking du Conquet (parking des îles)

La municipalité d'Ouessant et de Molène, la Région et Penn Ar Bed n'ont pas été mis pas au courant des intentions de la CCPI.

CCPI avait un contrat avec M. LAOT. Visiblement il a été remis en cause. Actuellement le parking est ouvert en libre-service mais il n'y a pas de navettes pour envoyer les usagers au port…

Les Cars de l'Elorn vont faire un projet de navettes vers le port. (300 places). Attendent le chiffrage.

Selon Daniel MASSON, la CCPI projetterait de vendre tout le terrain…

- Procédures embarquement et débarquement

Philippe GRALL : partie basse du quai condamnée quand manœuvre de déchargement des bagages.

Jean GOUZIEN : débarquement des passagers devrait se faire avant. Philippe GRALL pas possible.

Quelle est la personne de droit public chargée de maintenir la sécurité sur le port ?

Réponse : Conseil Régional.

M. Le BERRE : Région responsable sécurité. Disfonctionnements pointés par Inspection du travail fin 2017.

- Aménagement du terre-plein
Rien de définitif. Opération pas décidée. Il y aura juste une sécurisation avant la saison.

***- Dominique Moigne** demande que le message sur l'environnement soit diffusé par message sonore sur les bateaux.*

Suite à cette réunion un plan d'aménagement a été transmis. Jean GOUZIEN a bien voulu suivre plus particulièrement ce dossier. Il a préparé un document de travail qu'il présente au conseil.

Projet(s) d'aménagement du terre-plein du port du Stiff

Les installations portuaires du *Stiff* sont, en 2017, passés d'une compétence départementale à régionale. C'est donc le Conseil régional de Bretagne, personne morale de droit public gestionnaire, qui a été sollicité par la municipalité d'Ouessant pour une action visant à optimiser la sécurité de circulation sur le terre-plein du port du *Stiff*.

Cette action devant prendre en compte la fréquentation des usagers notamment insulaires qu'ils soient particuliers ou professionnels, ainsi que celle des activités professionnelles en place qui se partagent l'espace aussi exigu soit-il.

La modification de l'aménagement actuel existant ne doit se faire que si besoin est ; il ne faudrait pas déplacer un point gris pour qu'il devienne noir ailleurs ! Ce serait contraire à l'effet recherché…

Le 02/05/2018, une réunion -Commune, Région et Penn Ar Bed- s'est tenue en mairie d'Ouessant.

Deux projets de plan d'aménagement du terre-plein du port du *Stiff* ont été présentés. Un émanant du conseil régional intitulé "projet d'aménagement du port du *Stiff* du 18/04/2018", l'autre élaboré sur un raisonnement local intitulé "document de travail 02/05/2018".

Des échanges contradictoires ont eu lieu.

Le 17/05/2018, une visite sur site par la personne chargée de l'aménagement des ports accompagné d'un membre de la commission des transports a eu lieu.

Par rapport au dernier projet de plan du 03/05/2018, modifié depuis et fourni par le Conseil régional après cette précédente visite et différents échanges sur le sujet, trois points positifs peuvent être retenus :

- La matérialisation d'un chemin et passage piéton allant du quai *Jarland* à la gare maritime,

- La délocalisation des kiosques des loueurs de vélos sur le parvis de la gare maritime,

- Le replacement des grandes et petites navettes (cars et taxis) dans leurs zones réservées respectives.

Tout le reste pose questions et doit être débattu :

- Le(s) sens de circulation sur le terre-plein,

- Le positionnement des places pour handicapés,

- Une place de stationnement réservée pour l'armement *Finis Terrae*,

- Le nivellement de l'espace compris entre la dernière place du parking coté falaise et l'entrée *Ouest* de l'ancienne gare maritime, pour faciliter le stationnement des véhicules des armements *Prédateur* et *Labous-Mor*,

- Le stationnement des usagers particuliers (accès billetterie, minute, journée, 24 heures),

- Le stationnement des véhicules particuliers et professionnels entre la gare maritime et les parcs à vélos : emplacements (qui stationne où) et durée du stationnement,

- Le stationnement des véhicules des loueurs de vélos ; à ce sujet le Conseil régional prévoit de réserver trois places fourgons à l'emplacement des 6 places de stationnement existantes devant la gare maritime ; sur ces 6 places combien en reste t'il ?

- Utilisation de l'espace situé entre celui occupé par les pêcheurs et la nouvelle gare maritime : il pourrait être matérialisé en zone de circulation pour les professionnels et aussi permettre le stationnement ponctuel des véhicules des loueurs de vélos ; à cela doit s'ajouter le démontage muret et du trottoir pour les remplacer par une ligne blanche franchissable par les activités concernés (les pêcheurs, les loueurs de vélos et Penn Ar Bed). Cela constituerait, dans l'attente de plus de place, la meilleure solution tant au niveau du stationnement que de la sécurité,

- Le stockage des containers dans la partie *Nord* de l'ilot dit des Taxis,

- Utilisation de la digue *Jarland* comme parking : accès, type de véhicules autorisés, durée du stationnement,

- Chemin piétons sur la digue *Jarland*,

- Utilisation de la digue *Jarland* comme zone de débarquement ou embarquement des passagers,

- Utilisation du quai *Jarland* comme zone de débarquement ou embarquement des passagers,

- Débarquement du ou des containers à bagages après ou avant celui des passagers,

- Attente, à bord du navire, des passagers débarquant pour le cas ou les containers à bagages seraient débarqués avant.

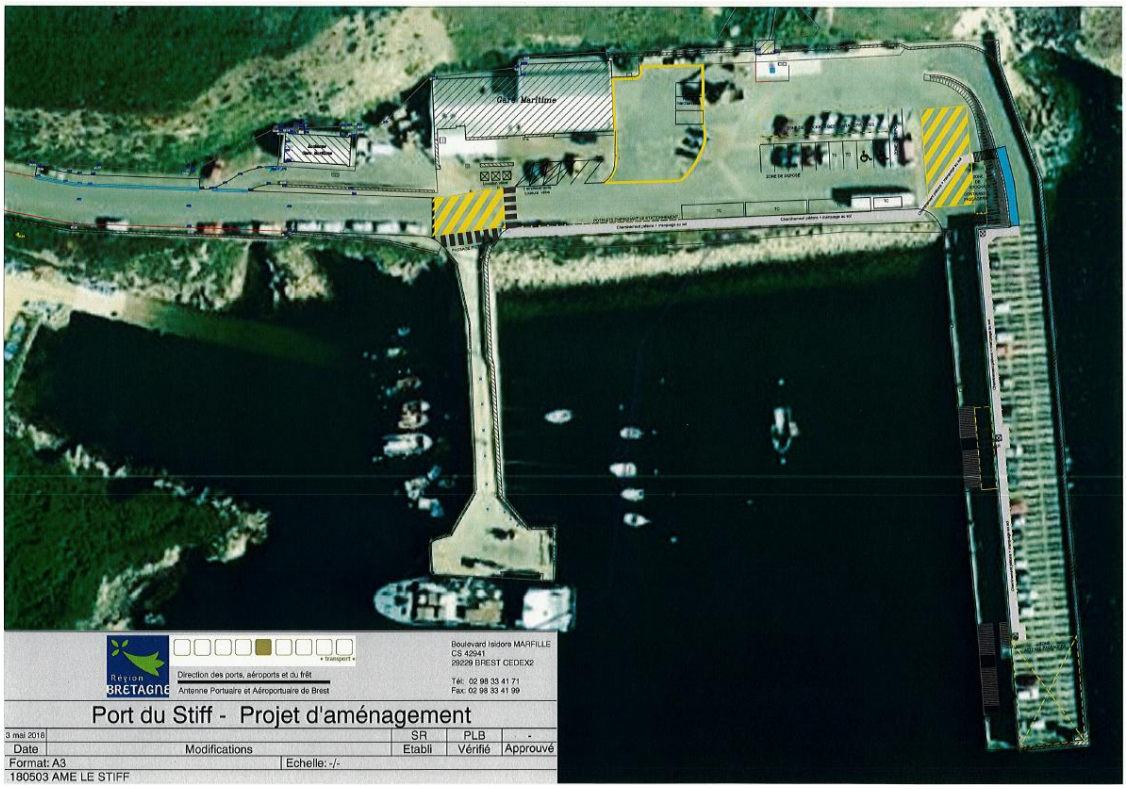

Le Maire récapitule ensuite l'état d'avancement du dossier et les discussions en cours.
Les principaux changements par rapport à la situation actuelle sont les suivants :
- création d'un cheminement piétonnier le long du parapet côté est sur le haut du quai Jarlan. Ce cheminement vise à sécuriser le passage des piétons. Mais il va faire disparaître une dizaine ou une quinzaine de places de stationnement. Il risque aussi de causer des difficultés de manœuvre pour les véhicules. Surtout, le Maire dans les échanges qu'il a eus par la suite avec la Région a insisté sur le fait que même si ce cheminement piétonnier est fait il ne doit en aucun cas devenir lieu « normal » de débarquement des passagers. Il faut absolument que les personnes qui le souhaitent puissent passer par le bas du quai comme cela s'est toujours fait. Dans les discussions sur cette question des procédures de débarquement, Jean Gouzien pense que les conteneurs devraient être débarqués après. La Région, la Cie. Penn Ar Bed pensent au contraire qu'il faut débarquer les conteneurs à bagages avant. Dans ce cas, les élus demandent qu'un message clair si possible préenregistré soit diffusé à chaque arrivée de bateau, sauf Jean GOUZIEN qui maintient que les conteneurs doivent être débarqués après les passagers. Il faudrait aussi que les conteneurs soient débarqués le plus vite possible afin de ne pas faire attendre les gens.
- Déplacement des kiosques des loueurs de vélos vers la gare maritime avec l'octroi de places de stationnement pour leurs fourgons (ce qui ferait encore perdre des places de stationnement pour les usagers)
- Matérialisation des zones réservées au fret, signalisation des endroits où circulent les véhicules de manutention etc…(voir plan)
Depuis cette réunion, d'autres échanges ont eu lieu par téléphone et par mail avec les services de la Région. Jean GOUZIEN a pu rencontrer M. LE BERRE et lui exposer des propositions de la municipalité. Cela a permis de faire évoluer le projet sur certains points.
- les taxis et les cars resteront séparés (cars à droite quand on arrive, taxis à gauche).
- les kiosques des loueurs de vélos iront devant la gare maritime. Mais il faut préserver les places de stationnement pour les usagers devant la gare maritime (stationnement 24h). Les fourgons des loueurs peuvent aller du côté de l'ancienne gare maritime.

Lors du débat relatif à cette question plusieurs conseillers interviennent.
- Dominique MOIGNE revient sur la question du parking du Conquet et demande si ce sera au même tarif.
Jean GOUZIEN informe le Conseil qu'il a entendu qu'il y aurait une partie du terrain vendue. Le Maire confirme avoir entendu la même chose.

- Port du Stiff – location de vélos- terre-plein à l'ouest de la gare maritime.
Selon Mickaël GRÜNWEISER il y aurait 4 places de fourgon à prévoir car il y a 4 loueurs de vélos. Le Maire répond qu'effectivement il y a eu quatre concessions auparavant mais depuis des années il n'y a plus que trois loueurs et pas de projet pour en installer un quatrième.
Mickaël GRÜNWEISER signale que les bennes de la déchèterie sont stockées devant la glacière, en bloquant l'accès.
Selon Nicolas BON il faudrait démolir le mur devant l'ancienne gare maritime et niveler.
Jean GOUZIEN confirme que c'est la seule façon de gagner de la place.
- Port du Stiff – procédures d'embarquement et débarquement
Jean GOUZIEN rappelle que le débarquement normal, c'est par le quai. Demain, il y aura beaucoup moins de places de stationnement en haut, si la Région met en œuvre son projet de cheminement piéton.
Dominique MOIGNE intervient pour dire que la question se pose aussi pour l'embarquement qui doit aussi pouvoir se faire par le bas.
Fabienne TOULAN rappelle que tout le monde n'est pas capable d'aller par le haut en empruntant les escaliers.
- Port du Stiff – places handicapées
Pour Mickaël GRÜNWEISER les places handicapés sont certes plus près du bateau mais ce sont aussi des places submersibles. Selon Joël RICHARD, quand le bateau arrive, quand les gens vont débarquer, les personnes à mobilité réduite vont se retrouver au milieu des gens qui

attendent pour embarquer. Dominique MOIGNE demande si c'est bien deux places handicapées qui sont nécessaires.

- Généralités
Selon Mickaël GRÜNWEISER on ne fait que déplacer les problèmes, on ne les règle pas.
Dominique MOIGNE pense que c'est juste un moyen de régler certains problèmes pour l'été. Pour Nicolas BON ils vont refaire ce qui avait été mal fait la dernière fois.
Joël RICHARD rappelle qu'une grande partie des problèmes est due au stationnement des voitures. Nicolas BON intervient pour dire qu'un port c'est un terre-plein pour la manutention et pas un parking. C'est à la Compagnie Penn Ar Bed de définir ses besoins.
Concernant la durée de stationnement, Jean GOUZIEN rappelle que l'autorisation sur le haut du quai Jarlan est de 15 jours dans le règlement portuaire. Dominique MOIGNE s'en étonne car selon la loi la loi française, la durée maximale de stationnement est d'une semaine.
Mickaël GRÜNWEISER dit qu'il faudra changer le règlement du stationnement au Stiff.
Dans tous les cas il faudrait selon Dominique MOIGNE qu'une une information claire soit diffusée sur tous les bateaux.
Jean GOUZIEN s'inquiète du fait que les travaux vont commencer et donc que les usagers vont se retrouver sans pratiquement aucune place. (On aurait une vingtaine de places sur la digue au lieu de 36 + les 6 places devant la gare maritime).
Joël RICHARD répond que dans ce cas, il faut rapidement faire une information.
Reprenant ce qui avait été dit en réunion avec la Région Jean GOUZIEN dit que si un sistership est construit en même temps que celui devant remplacer l'Enez Sun à Sein, il faudra s'assurer qu'il est adapté aux conditions de Ouessant.

- Autres problèmes de stationnement ou de circulation
Joël RICHARD rappelle il y a aussi des problèmes de stationnement dans le bourg au niveau de l'église et de l'office de tourisme.
Nicolas BON préconise que l'on refasse le marquage sur les parkings.
Fabienne TOULAN s'inquiète de voir des voitures de location prenant le sens interdit de la côte du bourg. Elle fait part également du phénomène des voitures « ventouses » qui n'existe pas seulement au Stiff mais aussi dans le bourg.
Mickaël GRÜNWEISER rappelle les difficultés qui peuvent se présenter à la sortie de l'école publique.

- Cales et ouvrages portuaires
Joël RICHARD signale des réparations à faire à Penn Ar Roc'h, suite à un effondrement.
Mickaël GRÜNWEISER s'inquiète une nouvelle fois de la situation du terre-plein de Lampaul, qui selon lui se vide par le dessous sous l'effet de la mer. Il faudrait rejointoyer les pierres du port. Il demande également que l'on vérifie régulièrement l'aire de carénage du port.

-Motion Agence de l'Eau
Motion transmise par Thierry BURLOT, Vice- Président de la Région et Président du Comité de Bassin de Bretagne

Cette motion vise à alerter les pouvoirs publics sur la baisse des dotations pour l'Agence de l'Eau suite à la création de l'Agence de la biodiversité.
MOTION Le comité de bassin, réuni en séance plénière le 26 avril
- Considérant
a) l'état des masses d'eau du bassin Loire-Bretagne où seulement 28 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état pour un objectif de 61 % en 2021 et de pratiquement 100 % en 2027 et par voie de conséquence l'importance des progrès qu'il reste à réaliser pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau
b) l'importance des engagements pris par la France en application de la directive cadre sur l'eau et la nécessité de maîtriser le risque de contentieux

c) la nécessité de s'adapter à de nouveaux enjeux considérables notamment au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité et la nécessité de répondre à l'élargissement des compétences des agences de l'eau par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

d) le rôle important des agences de l'eau dans le financement d'actions et de travaux d'intérêt commun au bassin qui contribuent à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques ou du milieu marin

e) les réussites de la politique d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'adhésion des acteurs de l'eau au principe de solidarité à l'échelle du bassin

f) la nécessité de conserver des taux d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne incitatifs pour mener des actions de restauration de la qualité des milieux et de renforcement de la résilience face au changement climatique, notamment dans un contexte où l'État, les Régions et les Départements se retirent du financement de la politique de l'eau

g) l'impact de la loi de finances pour 2018 qui amène à réduire la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne d'environ 25 % entre le 10e programme pluriannuel d'intervention (396 millions d'euros d'aide par an) et le 11e programme (292 millions d'euros d'aide par an)

h) que le budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est caractérisé par des taux globaux d'exécution très élevés (plus de 99 % en engagements et de 99 % en paiements pour les années 2016 et 2017)

i) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'a pas de trésorerie excédentaire à la fin de son 10e programme pluriannuel d'intervention. Mi-avril, la trésorerie est de seulement 2 millions d'euros j) que l'agence de l'eau Loire-Bretagne aura versé 44,6 millions d'euros en 2018 à l'AFB et l'ONCFS, soit une hausse de 108 % par rapport au versement en 2017 de 21,5 millions d'euros au profit de l'AFB

- Prenant acte des objectifs ambitieux définis par le ministre de la transition écologique et solidaire dans le courrier qu'il a adressé le 28 novembre 2017 aux présidents de comité de bassin
- Soulignant la nécessité d'optimiser l'action publique dans le domaine de l'eau et d'être plus sélectif et plus efficace dans la définition des opérations aidées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne au cours de son 11e programme pluriannuel d'intervention

Le Comité de bassin Loire-Bretagne

MANIFESTE son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

EXIGE que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

CONTESTE l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

EXIGE que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

SOUHAITE participer aux Assises de l'eau et

ATTEND qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne. Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (abstention de Dominique MOIGNE).

- Bibliothèque, CLSH

Suite à la démission de Mme. Carole GENTIL, une nouvelle bibliothécaire a été recrutée. Elle est en train de valider sa formation auprès de la Bibliothèque Départementale du Finistère.
Claire LE CUNFF, nouvelle bibliothécaire présente son plan d'action.
Elle propose de redynamiser la bibliothèque, la rendre plus accueillante et accessible aux différents publics, offrir de nouveaux services et de nouvelles actions en 2018-2019.

Moyens mis en place :

- Salariée (6h par semaine) ayant suivi la formation initiale, gratuite et coordonnée par la bibliothèque départementale du Finistère (BDF) sur la période de Mai à Juin 2018.
- Plan d'action entre la secrétaire mairie, élus et la salariée de la bibliothèque
- Rencontre avec les responsables de la BDF sur Ouessant le 6 Juin 2018

Echanges sur le désherbage (trier, retirer et recycler des livres), le logiciel, l'aménagement, le cadre administratif, le lien avec la BDF.

- Arrêt des dons de livres

Priorités des actions à mettre en œuvre :

- ***Désherber*** (en cours) avec un arrêté, inscrire avec un tampon HS et barrer le code barre. Les livres seront transportés vers l'association Emmaus.

Négocier la gratuité avec la Penn Ar Bed.

- ***Créer un arrêté de régisseur*** pour le salarié (pour les abonnements). Sans cet arrêté, nous sommes dans une gestion de fait (illégale)
- Logiciel trop ancien et entreprise inexistante depuis 5 ans = ***changement de fournisseur***

Devis de deux fournisseurs fiables et les plus utilisés : Microbib est le moins cher et adapté, formation du salarié, maintenance annuelle (cf. devis). A valider au conseil municipal

- ***Demande de subvention*** pour l'achat du logiciel et aménagement de l'espace (dossier transmis par la BDF) avec une date limite fixée au 30 Juin 2018.

Ce type de subvention n'existeront plus après cette date.

- ***Devis pour l'achat de mobilier*** notamment pour créer un espace jeunesse (3 devis au 13/06/2018 établit avec un montant minimum). Dépasser les barèmes fixés par le conseil départemental pour obtenir les aides éventuelles.
- ***Définir des lignes budgétaires*** liées à l'achat de livres, l'animation (projet divers) et autres services (CD, DVD)
- ***Créer une affiche pour l'appel à d'éventuels bénévoles*** afin de lancer une nouvelle dynamique et élargir les horaires d'ouvertures (imaginer aussi des heures décalées ou des jours comme un dimanche par mois)
- ***Réaménagement des lieux*** : enlever un poste d'ordinateur inutilisé, faire quelques achats immobiliers (ex : bac à albums pour enfants), créer un réel espace jeunesse, réduire le bureau qui est trop grand, armoire de rangement pour le matériel de nettoyage, vérifier les prises et mettre cache prise à hauteur d'enfant, acheter et *accrocher rideau pour les fenêtres* (pour éviter le soleil sur les livres ou la lune). Créer une boite de retour pour les livres lorsque la bibliothèque est fermée. Créer un autre panneau signalétique en plus (sur le mur de la bibliothèque qui permet de différencier du collège). Afficher les horaires, les rendre plus visibles (ex : devant le mur en bas du collège), rayonnage plus espacés et moins haut (1m60 max, plus d'étagère trop basse, rempli à 60%).
- ***Créer un profil de poste du salarié de la bibliothèque*** :

Regroupant ses compétences et ses tâches (ex : établir le rapport d'activité, documents liés à la SOFIA)

- **Début de la rentrée scolaire 2018, établir une *politique d'acquisition*, valider une *charte de volontaires, un règlement intérieur***
- ***Utiliser le site internet de la BDF*** accessible pour tous, beaucoup de ressources
- ***Réunir mairie/ institutions/ association et développer de nouvelles initiatives* :**
    - Exemples :
        - Portage de livres à domicile des personnes âgées

- Bébé lecteurs pour les tous petits et les enfants accueillis à la MAM
- Café mémoire/ café tricots (peut être lien avec la MAPA, club des anciens)
  Accueil et encadrement des scolaires (règlement propre aux scolaires)
- Développer des liens avec le salon du livre et goéland masqué ou autre intervenant (ex : fête des fanfares)
- Accueillir des expositions prêtées par la BDF/ augmenter la fréquence d'emprunt des livres de la BDF (4 fois max au lieu de deux)
- Développer peut-être avec la ludothèque du Conquet un partenariat
- Partenaire privilégié pour l'achat de livres : la presse, dialogue et librairie indépendante

Afin de permettre à la bibliothèque municipale d'Ouessant d'améliorer son offre le Maire propose un plan d'investissement et d'achat de livres.
- Investissements mobiliers : bacs de rangements, tabourets…
Des devis ont été demandés et il est proposé de traiter avec Ikea et Wesco. Le montant minimum d'investissement sera de 2 500,00 €.
- Achat d'un logiciel et de matériel informatique

Votre n° de client **3 666**

DEVIS

Numéro:	Date
DE17-001757	07 Juin 2018

DE20180607.03.0004

Désignation	Qté	PU HT	Remise HT	Prix Total HT
Poste Investissement				
LOGICIEL MICROBIB NOVALYS MONOPOSTE	1,00	1 538,00	1 538,00	
100% de remise suite à la reprise concurentielle de votre ancien logiciel				
RECUPERATION DE VOS ANCIENNES DONNEES Après étude et validation par notre technicien	1,00	350,00		350,00
FORFAIT 2 JOURNEES DE FORMATION SUR SITE	1,00	1 464,00		1 464,00
Journée de 6H, pour 4 à 5 personnes, sur l'ensemble des fonctionnalités du logiciel				
ETIQUETTES CODES-BARRES (Documents)	1 000,00	0,05		50,00
Intitulé, numéro de suffixe et numérotation du lot d'étiquettes selon le bon à tirer validé par le client				
SCANETTE OPTICON LASER OPR3201 (Port Usb+Socle)	1,00	139,00		139,00
Paramétrée et testée par notre technicien Garantie 2 ans retour atelier				
Poste Fonctionnment				
MAINTENANCE ANNUELLE LOGICIEL NOVALYS Télé-assistance, assistance téléphonique, mises à jour des versions	1,00	320,00		320,00
Sans formation - frais de port en sus				
Validité de ce devis = 3 mois				
Total du devis	**1 005,00**		**1 538,00**	**2 323,00**

DE20180607.03.0004

Désignation	Qté	PU HT	Remise HT	Prix Total HT
	TOTAL HT			**2 323,00**

Tx TVA	H.T.	TVA	TTC
20,00	2 323,00	464,60	2 787,60
TOTAL HT		TOTAL TVA	**NET A PAYER**
	2 323,00	464,60	**2 787,60 €**

- Acquisition de livres
La nouvelle bibliothécaire est en train de procéder au « désherbage »
Le budget proposé pour l'acquisition de nouveaux ouvrages est de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce plan d'investissement et d'acquisition d'ouvrages, tel que présenté ci-dessus. Il sollicite une aide du Département dans le cadre du plan de soutien aux bibliothèques et médiathèques.
Dominique MOIGNE suggère aussi de se tourner vers les personnes plus âgées qui ne viennent pas. Il faudrait relancer la lecture auprès des personnes plus âgées. Elle rappelle aussi l'importance des bénévoles. Claire LE CUNFF confire qu'elle veut aussi s'appuyer sur des bénévoles.
Joël RICHARD demande s'il y a aussi des travaux d'aménagement complémentaires.
Claire LE CUNFF et le Maire répondent qu'il s'agit d'un simple rafraîchissement du mobilier et de l'organisation.

CLSH (informations)

Le Maire relate les difficultés à mettre en place le CLSH.
Pour pouvoir ouvrir le CLSH, il faut réunir deux conditions :
1. Avoir embauché une personne titulaire d'un BAFD complet. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à l'annonce publiée depuis plusieurs semaines. On peut demander une dérogation pour faire fonctionner le CLSH avec une personne titulaire d'un BAFA mais elle doit avoir + de 21 ans et avoir au moins 28 jours d'animation déclarée sur les 5 dernières années.
2. Faire une demande d'ouverture 2 mois avant.

S'il s'avère impossible de trouver du personnel qualifié, un centre d'accueil non déclaré sera ouvert avec un maximum de six enfants accueillis.

- Point sur le projet agricole

Dominique MOIGNE, adjointe à l'environnement présente l'état d'avancement du projet agricole.
L'appel à candidature s'est terminé au 31 mai avec possibilité d'apporter des précisions jusqu'à fin juin. 4 dossiers complets sont parvenus, tous en agriculture bio.
Eric RIVOALEN Brevet professionnel Responsable Exploitation agricole - maraîchage
Stéphanie LOUBOUTIN et Mathieu VEDRENNE Inscription en BPA production horticole spécialité maraîchère - maraîchage
Gabriel BOUVET Formateur Agronomie et production végétale et Olivier BLANDIN Brevet professionnel Responsable Exploitation agricole - maraîchage + élevage ovin en GAEC
Nicolas CHAVANNE Eleveur ovin bio à Locmaria-Plouzané - élevage ovin
(Hervé JULIEN - maraîchage - dossier incomplet)
(Guillaume HAIN - maraîchage - aucun dossier - projet personnel)
(Vincent PICHON Maraîcher à Molène - maraîchage - dossier en cours)
Le GAB et les services du PNRA vont étudier les dossiers et nous donneront leur avis sur la solidité technique et économique des différents projets. Une réunion du jury est prévue en septembre pour recevoir les candidats.

Dominique MOIGNE insiste sur l'urgence de faire avancer les demandes de permis de construire pour le bâtiment agricole de Mez Notariou et celui de l'école Ste Anne pour que l'installation du ou des agriculteurs retenus puisse se faire le plus rapidement possible. Il est important de prouver la

motivation de la commune à des personnes qui sont prêtes à investir du temps et de l'argent et à se projeter dans une nouvelle vie.
Le Maire répond qu'il va recontacter Guillaume Appriou architecte pour une étude préliminaire du bâtiment agricole à Mez Notariou. Le projet se fera en collaboration avec Thibaut Thierry du PNRA. Ste Anne a été acquis par l'EPF.
Une étudiante en architecture Maeva Kermeur travail son projet de fin d'étude sur le bâtiment de Mez Notariou. Elle nous l'enverra quand il sera terminé.

- Dératisation

Présentation par Dominique MOIGNE des premiers résultats de la campagne.
L'objectif de la commune est de limiter la population de surmulots sur des sites ouessantins stratégiques.

Monsieur DUTOUQUET de la société HELP Sarl et Dominique Moigne, adjointe à l'environnement, ont visité le 5 avril et défini 10 sites prioritaires en terme d'intervention, dans un premier temps.
- le vallon de Korz, 15 postes
- l'ensemble géographique formé par le camping municipal, la caserne des pompiers, l'entreprise de transformation d'algues et les services techniques, 15 postes
- la déchetterie, 15 postes
- les décharges de Toulalan, 15 postes
- la gare maritime du Stiff, 15 postes
- le cimetière et le vallon du bourg , 15 postes
- la périphérie de la salle omnisports et de la salle polyvalente, 5 postes
- le CEMO, 5 postes
- l'enceinte de la maison de retraite, 5 postes
- la périphérie de l'auberge de jeunesse et du garage, 5 postes

Pour tenter de limiter efficacement les effectifs de rats sur ces secteurs de l'île, il est proposé dans un premier temps de mener une **campagne d'appâtage sur dix jours**. Une quantité prédéfinie de rodenticide est mise en place dans des postes d'appâtage sécurisés, fermés à clef. Cette dose est contrôlée et relevée quotidiennement puis complétée en fonction des consommations.
L'objectif de cette première phase d'intervention est de faire chuter massivement la densité de rats sur les sites retenus.

La première phase d'appâtage a été réalisée en deux étapes, espacées de 13 jours (du 25 au 29 mai et du 11 au 15 juin). 5 nouveaux postes ont été mis en place au port de Lampaul le 12/06.

Au 14/06/2018, **594.5 appâts ont été consommés** par le surmulot. Les consommations varient considérablement suivant les secteurs. Les secteurs les plus infestés sont le vallon de Korz, la décharge de Toulalan et le vallon du bourg. Viennent ensuite la gare maritime, la déchetterie, le CEMO et l'enceinte formée par le local pompiers, les services techniques et le camping.

Date	Nbre d'appâts consommés	Cumul des appâts consommés
26/05/2018	22	22
27/05/2018	43	65
28/05/2018	64,5	129,5
29/05/2018	52	181,5
30/05/2018	26,27	207,77
31/05/2018	26,27	234,04
01/06/2018	26,27	260,31
02/06/2018	26,27	286,58
03/06/2018	26,27	312,85
04/06/2018	26,27	339,12
05/06/2018	26,27	365,39
06/06/2018	26,27	391,66
07/06/2018	26,27	417,93
08/06/2018	26,27	444,2
09/06/2018	26,27	470,47
10/06/2018	26,27	496,74
11/06/2018	26,27	523,01
12/06/2018	17	540,01
13/06/2018	33	573,01
14/06/2018	21,5	594,51

Dans un second temps, à la fin de l'été, lorsque les consommations auront diminué de manière significative, un **contrôle périodique** sera réalisé. La fréquence des contrôles sera ajustable en fonction des consommations, mensuel puis, le cas échéant, trimestriel. De nouveaux sites seront testés : les zones humides en bordure de côte (ex : vallon d'Arland).

Une réunion publique aura lieu en septembre pour donner les résultats de la campagne de dératisation et pour expliquer aux particuliers comment utiliser les boites qui seront ensuite mise en vente à prix coûtant avec les appâts.

Moulin Poulfeas

Le lycée professionnel du bâtiment et de l'art de la pierre organise chaque année des chantiers dans le cadre de la formation des élèves.
En partenariat avec la mairie, dans le cadre du projet de restauration de moulins à Ouessant (projet monté avec Benoît LORIOU), M. Jean Yves SAVIDAN, enseignant, et plusieurs de ses collègues souhaitent pouvoir restaurer le moulin de POULFEAS.
Le Maire propose de signer une convention avec ce lycée pour lancer l'opération qui démarrerait début juillet par la restauration de l'embase. La partie bois et pierre sera réalisée au lycée.
Le montage final à Ouessant aurait lieu à la fin de l'année scolaire 2018-2019. La Commune fournira les matériaux el les livrera sur le chantier (ciment, sable…)
Il est demandé à la Commune une participation de 1 500 € pour participer au coût total du voyage en contrepartie du travail effectué par les élèves.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser cette participation et autorise le Maire à signer la convention avec le Lycée Professionnel
Dominique MOIGNE signale que l'aile du moulin du Parc d'Armorique n'est toujours pas réparée.